



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_165-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 10 décembre 2019
Date d'affichage : 10 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-165 : **FAB LIMAGNE : EXTENSION DE L'OBJET DE LA REGIE
(ACTIVITES DU NOMAD'NUMERIQUE)**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Vu la délibération N°2018-133 créant la régie de recettes afin de permettre l'encaissement des prestations du FAB Limagne,

Considérant la nécessité d'encaisser les chèques APTIC,

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'étendre la régie de recettes du FAB Limagne aux activités du Nomad'Numérique, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- d'ouvrir un compte de dépôt de fonds si nécessaire,
- d'autoriser le président à mettre en œuvre cette décision et à l'autoriser à signer tout document afférent.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19/12/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

